



Compte rendu du CTM du 24 mars 2021

Jeunesse et Sports comme un caillou dans la chaussure de l'Education Nationale

Toutes les organisations syndicales ont été unanimes pour dénoncer les conditions de l'arrivée des services Jeunesse et Sports à l'Education Nationale. EPA a insisté sur les effets délétères de l'absence de pilotage et des conditions de travail dégradées. L'unanimité de ces constats a été souligné par l'administration (une nouvelle fois les cabinets des ministres ont été silencieux ou absents) qui a dit qu'elle ferait « remonter » ...

Toutes les organisations syndicales ont articulé ces constats avec la situation de sous effectifs et donc de la nécessité de recruter.

EPA a, pour sa part, redit qu'il ne suffisait pas de recruter si la formation statutaire et continue n'était pas repensée. *La déclaration liminaire d'EPA est sur epafsu.org*

L'intersyndicale avait demandé, le 29 janvier, aux ministres, l'ouverture d'un chantier sur la formation. La réponse nous est parvenue 2 jours avant le CTM. Il y aura un chantier, ouvert dès avril, pour les formations 2022, ce qui est un point positif.

Compte tenu de ce calendrier, EPA a demandé que des ajustements soient opérés dès maintenant dans le plan de formation pour que les stagiaires PTP, et notamment les CEPJ puissent en bénéficier au plus vite.

Un Plan National de Formation à revoir

Le plan de formation proposé agglomérerait le plan national de l'Education Nationale qui concerne les cadres et formateurs de formateurs du MEN -les enseignants et personnels administratifs relèvent de plans de formation académiques-, et le plan de formation Jeunesse et Sports qui concerne tous les personnels des services déconcentrés.

Toutes les organisations syndicales ont dénoncé la méthode -une seule réunion de travail avec toutes les organisations Jeunesse et Sport, Education Nationale-, le copié-collé du plan adopté en janvier pour le premier semestre 2021, les modalités de diffusion de l'offre

EPA a insisté sur l'absence dans ce plan, de certains aspects indispensables à l'expression de notre avis tels que les budgets, les personnels visés (les formations JS du PNF sont-elles ouvertes aux personnels administratifs ?), ...

La difficulté d'adopter un plan où des lignes indiquent encore « à préciser » ...

L'absence de précisions relatives aux articulations entre ce plan national et les plans locaux, à la possibilité pour les DRAJES d'initier des formations, aux modalités d'inscription pour les agents JS, au rappel de leurs droits, l'accès aux personnels des CREPS ?

EPA a rappelé qu'il existait des formations sur l'actualité de la formation professionnelle dans notre champ et des regroupements des collègues en charge de la mise en œuvre des formations et des suivis de diplômés tant dans le sport qu'en éducation populaire. Ces formations ont disparu, or, depuis la loi dite de *liberté de choisir son avenir professionnel* ces temps n'existent plus alors que le paysage institutionnel a été profondément modifié.

L'administration a reconnu qu'il y avait encore des ajustements à opérer et qu'elle apporterait des précisions aux CTM JS du 6 avril. Les DRAJES peuvent proposer des formations, de même que les pôles des CREPS.

La direction des Sports a indiqué qu'elle rencontrait les CREPS et la DGRH pour évoquer les sujets RH dans les CREPS, dont celui de la formation.

Sur la question de l'école des cadres, il renvoie aux arbitrages de la ministre qui seront connus 25 mars.

Les spécialités des CEPJ dans le plan de formation sur proposition d'EPA

EPA avait déposé un amendement pour que soit inscrites formellement des sessions relatives à chacune des 6 spécialités. La DJEPVA a pris en compte cette demande. Elle souhaite prioriser les 3 spécialités du concours 2020 et 2021. Elle dissocie ces sessions des formations labo des pratiques. Elle partage l'objectif de créer des réseaux territoriaux. Elle s'engage à publier une note de cadrage. EPA a demandé de soumettre au vote l'amendement. L'amendement EPA a recueilli 9 voix pour (SNAPS, SEP, SNEP, EPA, CGT) et 5 abstentions (CFDT, SEJS).

EPA avait déposé un deuxième amendement demandant l'ouverture de sessions de préparation aux concours. L'administration a reconnu l'intérêt de cette demande mais a argumenté l'impossibilité de l'organiser d'ici fin avril, date des premières épreuves du concours.

L'amendement a recueilli 14 voix pour.

Le plan national a recueilli un vote unanime en abstention. Chaque organisation a souligné tout le travail qu'il restait à faire sur le sujet. EPA a indiqué que la prise en compte de la demande de formation aux spécialités des CEPJ était une avancée, modeste, mais significative, qui justifiait son vote en abstention plutôt qu'en contre.

Recrutements ? Il faut encore attendre des arbitrages !

L'administration nous a annoncé que plus de 1000 personnes à la date du jour, étaient inscrites aux trois concours ouverts. Ce qui est un chiffre qui dépasse les volumes précédents. Les reçus aux concours connaîtront leur affectation en juillet pour le 1^{er} septembre.

Malgré les chiffres et les exemples de services dans l'incapacité de travailler donnés par les syndicats, sur le volume des recrutements nous avons été renvoyés aux arbitrages.

Nous n'avons eu aucun engagement quant aux demandes répétées des syndicats d'un document national faisant état des postes et de leur localisation en janvier 2021 .

Le SGMAS a confirmé que le volume transféré était de 2477 ETP auquel il faut retirer 60 postes transférés en 2 ans au sport de haut niveau, c'est à dire aux CREPS. Ce seront 54,5 ETP en septembre 2021 et 5,5 ETP en septembre 2022. Le transfert en deux temps est justifié par les régions sans CREPS.

La consigne donnée aux services est celui de la saturation des plafonds d'emploi.

A cette recommandation il a été opposé que les personnes pour occuper ces postes n'existent plus, même dans les régions jugées attractives.

Le SGMAS ayant terminé son intervention en évoquant l'adéquation missions moyens et les mutualisations, EPA a rappelé que ce discours nous était connu et qu'il s'agissait au final de nouvelles suppressions de postes.

Sur la question de l'attractivité, le SEP a proposé que les localisations des postes ouverts aux concours soient précisés pour ne pas conduire les reçus à renoncer au concours en découvrant l'affectation. EPA a soutenu la demande en précisant qu'il fallait aussi que les spécialités soient indiquées. La proposition a été soutenue également par le SNAPS, le SNEP et la CGT.